

Bon sport/loisirs MODALITÉS 2022

Aide de 15 €

POUR TOUS LES SALARIES ET DIRIGEANTS

d'une entreprise de proximité (artisanat, commerce de proximité, professions libérales)

PROFITEZ EN VITE !



**POUR LES
ACTIFS**

Les bons sport/loisirs ne sont pas accessibles aux conjoints et enfants.

**SANS LIMITE
D'AGE**

Les bons sport/loisirs sont pour tous les salariés et dirigeants, bénéficiaires de Viv'ARTi, quel que soit l'âge.

**AVANT LE 15
OCTOBRE**

Le dépôt des demandes de bon sport/loisirs est à faire avant le 15 octobre 2022.



Pour en savoir plus :

- www.facebook.com/VivARTI
- www.vivarti-bretagne.org
- contact@vivarti-bretagne.org ou 06.72.54.42.16